

## CONFÉRENCE SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES DONNÉES

### Transparence et protection – deux éléments fondamentaux de la démocratie

Tunis, 5 octobre 2022, Hôtel Sheraton

L'actualité ne cesse de témoigner des restrictions aux respects de nos droits fondamentaux. Guerres, élections ou encore pandémies alimentent la circulation de fausses informations qui portent atteinte aux fondements même de nos démocraties.

En effet, la démocratie nécessite la transmission et le partage d'informations pour que les citoyens puissent librement effectuer des choix et un contrôle éclairé des institutions et des personnes qui les dirigent. Ces informations doivent être fiables, sincères et, lorsqu'elles concernent des personnes, leur obtention doit respecter des principes qui garantissent que leur vie privée soit respectée.

Les pratiques favorisées par les réseaux sociaux et les technologies multiplient les informations et augmentent la soif de savoir. Pour y répondre, certains s'engouffrent dans un voyeurisme sans limite, au prétexte de la liberté d'expression et de l'information. En réaction, à ces excès, la tentation est forte de tout cacher et de refuser tout accès pour sauvegarder la dignité des personnes.

Dès lors, jusqu'où peut-on aller ? Comment le besoin d'informer s'articule-t-il avec la protection des individus ? La démocratie se nourrit-elle de la protection autant que de la transparence ?

Pour tenter d'apporter une réponse à une telle interrogation, la conciliation de l'accès à l'information et de la protection des données s'est avérée nécessaire, voire primordiale. Pour y parvenir, il convient d'appréhender ces deux droits au sein du domaine public, leur interrelation, le rôle des autorités qui les supervisent ou encore de donner aux structures publiques et à leurs représentants des éléments facilitant leur prise de décisions. D'ailleurs, les deux conventions du Conseil de l'Europe relatives respectivement au droit à l'accès à l'information, la Convention dite de Tromsø, et à la protection des données personnelles, la Convention 108+, reconnaissent réciproquement ces deux droits.

Ces points seront présentés et débattus et lors de cette conférence sur l'accès à l'information et à la protection des données, organisée en collaboration avec l'Instance nationale de protection des données personnelles (INPDP) et l'Instance nationale d'accès à l'information (INAI).

Des experts spécialisés dans le domaine de la vie privée et dans celui de l'information, ainsi que des représentants des autorités de contrôle échangeront sur les enjeux, la supervision et les solutions liées à la conciliation de l'accès aux documents administratifs et la protection des données personnelles. L'événement permettra également de présenter un Guide pratique intitulé « *Concilier droit d'accès à l'information et droit de la protection des données personnelles* » élaboré comme outil d'aide dans la recherche du juste équilibre entre transparence et protection.

#### Les langues de travail seront le français et l'arabe

*Cette activité bénéficie du soutien financier de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe dans le cadre du programme conjoint «Projet d'Appui aux instances indépendantes en Tunisie ».*

## AGENDA 5 OCTOBRE 2022

**08h30-9h00** Accueil, enregistrement

**09h00-09h40** Ouverture

**M. Chawki GADDES**, Président, Instance nationale de protection des données personnelles de Tunisie

**M. Adnene LASSOUED**, Président, Instance d'accès à l'information de Tunisie

**Mme. Pilar MORALES**, Coordinatrice de la Politique de voisinage avec le Sud de la Méditerranée et Cheffe du Bureau du Conseil de l'Europe à Tunis

**M. Massimiliano MESSI**, Chef de Section Gouvernance et Premier secrétaire, Délégation de l'Union européenne en Tunisie

**09h40-10h00** Intervention d'introduction

**Pr. Yves POULLET**, professeur émérite, Université de Namur

**10h00-10h30** **Pause-café et photo de famille**  
**Point presse**

### **PANEL 1. ACCÈS À L'INFORMATION ET DROIT À LA PROTECTION DES DONNÉES, ALLIÉS OU ENNEMIS ?**

L'accès à l'information et à la protection des données sont deux droits constitutionnels en Tunisie. Nécessaires dans une société démocratique, leur application est fondamentale et doit se faire en considération des dispositions légales pour ne pas créer une opposition ni une violation de l'un de ces droits. Les participants à ce panel tenteront de déterminer les liens entre ces deux droits et leurs positions l'un vis-à-vis de l'autre.

**10h30-12h30** **M. Joseph A. CANNATACI**, ex-représentant spécial des Nations Unies pour la vie privée

**M. Samir BOUAZIZ**, représentant pour la Tunisie, Reporters sans frontières

**Mme. Onur ANDREOTTI**, Cour européenne des droits de l'Homme (en vidéo conférence)

**Modération : Mouna MTIBAA**

Débats

**12h30-14h00** **Déjeuner**

## PANEL 2. SUPERVISER L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LE DROIT À LA PROTECTION DES DONNÉES - DÉFIS, ENJEUX, SOLUTIONS

La supervision de l'accès à l'information et celle de la protection des données personnelles sont primordiales pour permettre le respect conjoint de deux droits apparemment contraires. De ce fait, une coordination est devenue indispensable entre les autorités de protection des données, les autorités de transparence et les organisations intergouvernementales. Leur travail est de déterminer les modalités d'accès à l'information sans enfreindre la protection des données et réciproquement, et de définir les possibilités d'actions des structures publiques qui supervisent la prise de décision.

**14h00-16h00** **M. Christian FLÜCKIGER**, préposé à la protection des données et à la transparence du canton de Neuchâtel (en vidéo conférence)

**Mme. Awa NDIAYE**, Présidente de la Commission de protection des données personnelles du Sénégal

**M. Adnene LASSOUED**, Président de l'Instance d'accès à l'information de Tunisie

**Modération : Anne Boyer-Donnard**

Débats

**16h00-16h15** **Pause-café**

## PANEL 3. CONCILIER LE DROIT D'ACCÈS À L'INFORMATION ET LE DROIT À LA PROTECTION DES DONNÉES – UN GUIDE PRATIQUE

Concilier le droit d'accès à l'information et le droit à la protection des données n'est pas chose simple. C'est pourquoi un guide a été rédigé pour expliquer comment transmettre l'information sans porter atteinte à la vie privée des individus. Destiné principalement à l'administration publique, il peut également être utile aux personnes exerçant leur droit d'accès. Ce guide a pour objectif précis de servir d'instrument aux agents chargés de l'accessibilité d'un document administratif et cela sur la base de la législation tunisienne. Il facilite la décision et offre une marche à suivre avec les étapes d'un raisonnement permettant de peser les différents éléments d'une prise de décision.

**16h15-17h15** **M. Adnene LASSOUED**, Président de l'Instance d'accès à l'information, Tunisie (INAI)

**M. Chawki GADDES**, Président de l'Instance nationale de protection des données personnelles, Tunisie (INPDP)

**Mme. Anne BOYER-DONNARD**, responsable de programmes, Conseil de l'Europe

Débats

**17h15-17h30** Réflexions conclusives

**17h30** Clôture de la conférence

*Cette activité bénéficie du soutien financier de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe dans le cadre du programme conjoint «Projet d'Appui aux instances indépendantes en Tunisie ».*